



**AN 2023
23-076**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 22 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, M. Edward DANGELOT, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Philippe BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Laurence DENAND

Absents excusés :

M. Joël DANIEL, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

15/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	31

DATE D'AFFICHAGE :

15/11/2023

OBJET : MARCHÉ DE NOËL 2023 - TARIF DES DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18,

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20231122-DEL23_076-D

Vu l'arrêté interministériel du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entrepôt et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,

Vu l'arrêté municipal n°15/021 du 3 mars 2015 relatif à la réglementation de l'exercice du commerce ambulancier sur la commune d'Aubergenville,

Considérant qu'à l'occasion de la fête de l'Hiver prévue le 16 décembre prochain, la Ville souhaite organiser un marché de Noël dans le parc du château du Vivier,

Considérant que la Ville envisage, afin de favoriser une atmosphère chaleureuse et conviviale pour les fêtes de fin d'année, de mettre à la disposition des commerçants et artisans, 10 chalets en bois pourvus de branchement électrique (un chalet par enseigne), de 11h à 18h,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, afin de soutenir le commerce de proximité dans un contexte économique compliqué, de décider la gratuité des emplacements mis à disposition des commerçants et des artisans,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Communication, Développement numérique, Commerce de Proximité et Police municipale du 21 novembre 2023,

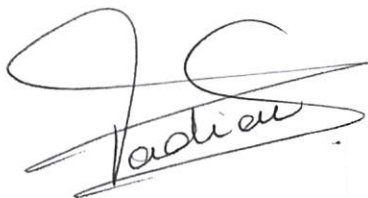
Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, Adjoint au maire délégué à la Communication, au Développement numérique, au Commerce de proximité et à la Police municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix Pour),

- ARTICLE 1 : DÉCIDE :

- la création d'un marché de Noël dans le parc du Château du Vivier, le samedi 16 décembre 2023 de 11h à 18h
- et la gratuité des droits de place correspondant à un chalet par commerçant,

- ARTICLE 2 : DEMANDE à Monsieur le Maire, ou à son représentant dûment habilité, de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ce marché de Noël.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 30/11/2023
Et publié le 30/11/2023
Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



REÇU EN PREFECTURE
le 30/11/2023
Application agréée E-legalite.com